

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Commande publique – Marché « Fourniture d'un service Téléassistance pour les seniors à domicile » - Délégation au Président

Rapporteur : François GAUDIN

La présente consultation porte sur les prestations de téléassistance pour les seniors à domicile.

Le vieillissement de la population représente un enjeu sociétal majeur. Une part croissante des personnes âgées souhaite rester à domicile le plus longtemps possible tout en préservant leur autonomie. Toutefois, ce maintien à domicile présente des risques accrus, notamment en cas de chute, de malaise ou d'incapacité temporaire à demander de l'aide. Afin de pallier ces risques et de garantir une intervention rapide en cas d'incident, il est essentiel de mettre en place un système de téléalarme fiable et adapté aux besoins spécifiques des seniors. Le système doit offrir à la fois une sécurité accrue aux utilisateurs et une tranquillité d'esprit pour leurs proches et aidants.

La présente consultation est passée selon la procédure en appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

La procédure de mise en concurrence a été transmise pour publication le 11 août 2025 sur le profil acheteur de la collectivité (www.marches-publics.info), dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (25-91249), au JOUE (526140-2025) et sur le site d'Arlysère.

Le marché sera signé sous la forme d'un accord-cadre à émission de bons de commande avec maximum en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. L'exécution se fera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation, ni remise en concurrence.

Il n'est pas prévu de décomposition en lot.

Le marché est prévu pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois 1 année. Le montant maximum annuel du marché est de 100 000 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres se réunira pour attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante.

Afin de permettre la notification de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à la signature de ce marché avec l'entreprise la mieux disante.

Il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public « Fourniture d'un service Téléassistance pour les seniors à domicile » avec l'entreprise la mieux disante retenue par la CAO ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le Vice-Président
François GAUDIN

